

ÉTATS GÉNÉRAUX DU CŒUR DE VILLE

Conférence de presse
5 février 2018



ALÈS CANDIDATE AU PLAN “ACTION CŒUR DE VILLE” DE L’ÉTAT

Le 15 décembre 2017, le ministre de la Cohésion des territoires a officiellement lancé le plan gouvernemental de revitalisation des centres des villes petites et moyennes. Ce plan baptisé “Action cœur de ville” sera doté d’environ 5 milliards d’euros sur cinq ans. L’objectif est de redynamiser les centres-villes en agissant sur tous les fronts : l’habitat, le commerce, l’emploi, mais aussi les transports, l’éducation, la culture, le numérique.

La Ville d’Alès, en lançant ses États Généraux du Cœur de Ville en 2016, a pris un temps d’avance dans la réflexion et la mise en œuvre d’un plan d’actions.

Ce qui permet à Max Roustan de manifester aujourd’hui **son intérêt auprès du préfet du Gard pour passer un contrat-cadre avec l’État, l’agglomération et les partenaires du plan.**

2

De nombreuses actions validées et engagées dans le cadre des États Généraux peuvent en effet être rattachées aux mesures envisagées par l’État pour imaginer les cœurs de ville de demain.

Ainsi, et par exemple :

- **celles pour les commerces et activités économiques** : 1 heure de stationnement gratuit en surface et en souterrain (action n°7), expérimentation de la piétonisation (action n°19), rénovation progressive des parkings (action n°24), modernisation des halles de l’Abbaye (action n°9), accompagnement de la dynamique commerciale (action n°12), etc.
- **celles pour les propriétaires et locataires en centre-ville** : création d’un guichet unique de l’habitat, aides à la rénovation des façades et des vitrines (action n°4), mise en accessibilité de l’espace public (action n°21), embellissement de la Grand rue Jean Moulin (action n°6), etc.
- **celles pour les promoteurs immobiliers et les bailleurs** : amélioration de la qualité des ambiances urbaines (action n°31), restructuration et aménagement de l’espace public (action n°12), Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (action n°5), etc.
- **celles pour les résidents et les visiteurs** : création de nouveaux lieux de spectacle (action n°13), installation de bornes Wi-Fi en ville (action n°14), mise en valeur de la cathédrale et du temple (action n°26), renforcement des animations festives (action n°16), etc.

UNE ASSOCIATION DÉDIÉE AU CŒUR DE VILLE



Pour continuer à faire vivre les États généraux du cœur de ville et s'inscrire dans le plan "Action cœur de ville" de l'Etat, Max Roustan a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance dans l'association "Cœur de ville, cœur de territoire".

Cette association permettra désormais de mobiliser les différents acteurs locaux - commerçants, professions libérales, chambres consulaires, bailleurs sociaux, usagers du cœur de ville - pour dynamiser notre cœur de territoire.

L'objet de l'association sera le suivant :

- créer les conditions du dialogue entre la Mairie, les usagers et les professionnels du cœur de ville ;
- être une instance de pilotage, garante de la feuille de route élaborée dans le cadre des États généraux du cœur de ville ;
- mettre en place les outils utiles pour alimenter la réflexion et éclairer le maire d'Alès dans ses choix ;
- assurer la coordination des actions en faveur de la dynamisation du centre-ville et en évaluer les retombées afin de les améliorer le cas échéant ;
- définir la stratégie de développement de l'activité économique et du commerce et assurer le portage d'opérations structurantes sur le périmètre du centre-ville.

AMÉLIORER LA PLACE DU PIÉTON EN CENTRE-VILLE

On voit à travers le plan “Action Cœur de Ville” mis en place par l’État qu’il est essentiel, pour les communes candidates à ce plan, de définir des projets urbains et paysagers de qualité.

C’est cette recherche de qualité de vie et d’environnement qui a conduit Max Roustan à répondre à l’attente exprimée par les usagers du cœur de ville, lors des États généraux, en mettant en place la piétonisation du samedi et en décidant d’aménager les rues Taisson et Beauteville en “espace partagé”.

L’objectif du maire d’Alès a toujours été de trouver une forme d’équilibre permettant de favoriser simultanément l’activité commerciale et la vie urbaine.

Contrairement à de nombreuses villes, la municipalité alésienne n’a pas fait le choix d’éliminer l’automobile du centre-ville, ce qui aurait pu être préjudiciable à l’activité commerciale. Bien au contraire, les quatre parkings de structure en cœur de ville, la tarification adaptée et la gratuité pour un stationnement de moins d’une heure sont conçus pour répondre aux besoins des différents acteurs du centre-ville.

Mais il était également important de rendre plus de place au piéton en cœur de ville.

Deux actions vont dans ce sens : le samedi piéton et l’espace partagé.

LE SAMEDI PIÉTON

La piétonisation de trois rues importantes du cœur de ville – rue du Dr Serres, rue d'Avéjan (bas) et rue Beauteville – a été mise en place en juin 2017. Après six mois d'expérimentation, une évaluation était nécessaire : une enquête a donc été réalisée courant décembre auprès de 94 commerçants du cœur de ville et 222 chalandes et usagers.

Ce bilan intermédiaire est plutôt positif.

> **Chez les usagers interrogés**, le samedi piéton recueille 78 % de jugements positifs. 90 % des personnes satisfaites par l'action estiment que cela permet de créer un cadre agréable et convivial et 51 % estiment que cela donne envie de faire ses achats en centre-ville.





> **Pour leur part, les commerçants interrogés** sont 50 % à juger l'action satisfaisante. 16 % sont pleinement satisfaits et 34 % estiment que des améliorations pourraient renforcer l'intérêt de l'action. 21 % ne sont pas satisfaits de l'action en l'état et estiment que des corrections doivent être apportées. 18 % jugent l'action insatisfaisante.

Concernant les améliorations à apporter, c'est la demande d'un temps de gratuité dans les parkings qui a été faite par 20 % des personnes interrogées. Viennent ensuite l'animation des rues (14 %) et l'interdiction de la circulation à tous les véhicules à moteur (13 %).

Les résultats détaillés de cette enquête sont disponibles sur le site alescevennes.fr

De nouvelles évaluations seront régulièrement effectuées pour juger de l'efficacité de la piétonisation.

Les améliorations apportées par la Ville :

Suite à la présentation des résultats de cette étude et aux propositions suggérées, Max Roustan a décidé de prendre plusieurs mesures améliorant le système.

centre
ville

1 - Une meilleure signalétique

La signalétique en entrées de ville - notamment avenue Carnot - sera améliorée pour mieux orienter les automobilistes le samedi vers le centre-ville.



2 - Contrôles renforcés pour les deux roues à moteur dans les rues piétonnes

Les contrôles de la police municipale seront renforcés afin de mettre en œuvre l'interdiction de circulation des deux roues à moteur dans les rues piétonnes.



3 - Deux heures gratuites le samedi dans les parkings de structure

Enfin, la Ville ajoutera, à compter du mois de mars, une heure supplémentaire de gratuité dans les parkings de structure le samedi (Abbaye, Maréchale, Place des Martyrs, Centre Alès et Gardon bas). Les usagers bénéficieront ainsi de deux heures de gratuité le samedi pour faire sereinement leurs courses en centre-ville.



8

L'AMÉNAGEMENT EN "ESPACE PARTAGÉ" DES RUES TAISSON ET BEAUTEVILLE

Les rues Taisson et Beauteville vont être les premières à bénéficier de cette nouveauté, rendue possible depuis août 2008 par le Code de la route. Ce dernier a modifié la réglementation des "aires piétonnes" et des "zones 30" et a créé un troisième statut d'espace public : les "zones de rencontre" ou "espaces partagés". Ces zones sont des lieux où la priorité est donnée aux piétons sur les véhicules motorisés qui doivent circuler à vitesse réduite (20 km/h).

Cette solution technique, qui a donné des résultats probants en France et à l'étranger, va donc être appliquée au centre-ville d'Alès, **d'abord dans la rue Taisson.**

Les travaux commenceront mi-février pour se terminer fin mars. **Durant les travaux, les commerces resteront ouverts.**

En revanche, la circulation sera impossible dans cette rue durant quelques semaines et la navette bleue Alès'Y verra également son parcours modifié.

La rue Beauteville sera elle aussi traitée en espace partagé ultérieurement.

DU NOUVEAU SUR LE STATIONNEMENT



LES TARIFS REVUS À LA BAISSÉ EN ZONE A

Conformément aux engagements pris en 2017 à l'issue des États généraux du cœur de ville, la municipalité propose depuis le 1^{er} janvier 2018 **une heure de stationnement gratuite dans la zone A** (hyper-centre).

Soit 150 places de stationnement sur les 4 060 que compte la ville.

À SAVOIR :

Montpellier n'offre pas de temps de gratuité en surface.

Nîmes et Narbonne offrent trente minutes par jour.

Arles ou Carcassonne offrent quinze minutes par jour.

À Alès, la 2^e heure a été fixée à 7 €, comme c'était déjà le cas en 2017 et selon le souhait des commerçants, **afin de favoriser la rotation devant les boutiques.**

Cependant, en raison des incompréhensions suscitées par la mise en place concomitante des nouveaux horodateurs pour se conformer à la loi (avec saisie de la plaque d'immatriculation) et de la 1^{re} heure gratuite, **Max ROUSTAN a décidé de changer les tarifs de la zone A.** Ceux-ci seront proposés au conseil municipal du 12 février.

Leur intégration dans les nouveaux horodateurs, assurée par une entreprise nationale, prendra quelques semaines de plus. Ces nouveaux tarifs seront donc effectifs courant mars.

Les futurs tarifs de la zone A

■ 1h :	gratuit une fois par jour
■ 1h30 :	1,50 € au lieu de 3 €
■ 2h :	3,50 € au lieu de 7 €
■ 3h :	7 € au lieu de 10 €
■ ... jusqu'à 8h :	20 €

À SAVOIR :

Ce nouveau tarif pour deux heures de stationnement sera inférieur à ceux de Montpellier, Arles ou Narbonne.



NOUVEAUX HORODATEURS

Un tutoriel vidéo

Afin de faciliter l'utilisation des nouveaux horodateurs, la Ville d'Alès a mis en ligne une vidéo en expliquant le fonctionnement :

<https://youtu.be/uSnPKjNOFf8>

Paiement par smartphone fin février

À partir de fin février, il sera possible d'utiliser l'application "Whoosh" pour régler le stationnement depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur. Ce service gratuit envoie également des alertes de fin de stationnement et, au besoin, il sera possible de prolonger son ticket virtuel.

L'application gratuite, compatible Android et iPhone, est téléchargeable sur les plateformes habituelles.

Service disponible aussi depuis www.whooshstore.fr

L'ACCÈS AU GARDON FACILITÉ

ÉTATS GÉNÉRAUX
CŒUR DE VILLE



ACTION

N°28



Un large escalier va être créé au débouché de la place Péri afin de faciliter l'accès au Gardon pour les piétons.

La dalle faisant office de parking sera donc démontée sur quelques dizaines de mètres en face de l'Atelier de Marie.

Au vu des résultats des études béton et pour assurer la sécurité de tous, il est de toutes façons impossible de conserver cette partie de la dalle.

Le projet prévoit également :

- le maintien des places de stationnement,
- **le passage à double sens de l'entrée et de la sortie du parking du Gardon bas.** Il sera donc possible de ressortir de ce parking au niveau de la place Péri.

Enfin, **une passerelle sera aménagée** sur le seuil existant pour permettre aux promeneurs de passer d'une rive à l'autre du Gardon sans remonter sur les quais.

Les travaux commenceront en juin 2018.

CONTACTS PRESSE RENSEIGNEMENTS

Christine ZANELLA-SAVY
Direction de la Communication
04 66 56 10 46

Isabelle RIBOT
pilote des Etats généraux du cœur de ville
04 66 56 11 89

www.alescevennes.fr